



**Mairie de La Londe Les Maures**

PLACE du 11 novembre  
BP 62

83250 LA LONDE LES MAURES

Service des marchés publics

Tèl : 04 94 01 95 91

Email : [marches-publics@lalondelesmaures.fr](mailto:marches-publics@lalondelesmaures.fr)

Téléchargement: <https://agysoft.marches-publics.info>

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX**

---

**Travaux de requalification de l'avenue Albert Roux**

---

Date et heure limites de réception des offres :

lundi 30 novembre 2020 à 11:00

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation.....	3
1.3 - Type et forme de contrat.....	3
1.4 - Décomposition de la consultation.....	3
1.5 - Nomenclature.....	3
2 - Conditions de la consultation.....	3
2.1 - Délai de validité des offres.....	3
2.2 - Forme juridique du groupement.....	3
2.3 - Variantes.....	4
2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité.....	4
3 - Les intervenants.....	4
3.1 - Conduite d'opération.....	4
3.2 - Maîtrise d'œuvre.....	4
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier.....	4
3.4 - Contrôle technique.....	4
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	5
4 - Conditions relatives au contrat.....	5
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	5
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
5 - Contenu du dossier de consultation.....	6
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	6
6.1 - Documents à produire.....	6
6.2 - Visites sur site.....	9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	9
7.1 - Transmission électronique.....	9
7.2 - Transmission sous support papier.....	10
8 - Examen des candidatures et des offres.....	10
8.1 - Sélection des candidatures.....	10
8.2 - Attribution des marchés.....	10
8.3 - Suite à donner à la consultation.....	12
9 - Renseignements complémentaires.....	12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	12
9.2 - Procédures de recours.....	12

# 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne : **Travaux de requalification de l'avenue Albert Roux.**

Dispositions générales :

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Charges.

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : la procédure adaptée ouverte, Elle est soumise aux dispositions des articles L 2120-1-2° ; L 2123-1-1° ; R 2123-1-1° ; R 2123-4 à R 2123-7 et des modalités de publicité définies à l'article R 2131-12 du code de la commande publique.

## 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché public de travaux.

## 1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 3 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Voirie Réseaux Divers
02	Eclairage public / Equipements électriques
03	Espaces Verts

Chaque lot fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

## 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Lot (s)	Code principale	Code secondaire	Description
1	45233222	45112000;45232130;45262620	Voirie et réseaux divers
2	45316110	45310000 ; 34928500-3	Eclairage public
2	45112700	45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts

# 2 - Conditions de la consultation

## 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements,
- En qualité de membre de plusieurs groupements.

## 2.3 - Variantes

Les variantes sont interdites. Les soumissionnaires ne pourront proposer qu'une seule solution technique dans le cadre de leur offre. Cette solution doit répondre en tous points à la solution technique de base définie dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

## 2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

## 3 - Les intervenants

### 3.1 - Conduite d'opération

Le conducteur d'opération est assuré par : Les service technique de la Mairie de La Londe-Les-Maures.

### 3.2 - Maîtrise d'œuvre

Le maître d'œuvre est assuré par :

Agence Guillermin  
57 avenue Archmède - Epsilon 3 - Lot 8  
83700 Saint -Raphaël  
Tèl: 04 94 19 41 97

Pour chaque élément de mission, le contenu des prestations correspondantes est précisé par référence aux articles R. 2431-24 à R. 2431-31 du code de la commande publique :

- les études d'Avant-Projet (AVP),
- Les études de Projet (PRO),
- L'Assistance pour la passation des Contrats Travaux (ACT),
- Le Visa des études d'exécution (VISA)
- La Direction de l'Exécution des contrats Travaux (DET),
- L'Ordonnancement, le pilotage et la coordination (OPC),
- L'Assistance au M.O. pour les opérations de réception et pendant la période de parfait achèvement (AOR),

Ces travaux incluent également la mission complémentaire suivante :

- MC Assistance à la désignation des prestataires nécessaires à l'opération (Etablissement des DCE, des rapports d'analyse des consultations, Suivi et contrôle des prestations) :
- AMO CSPS,
- AMO Géodétection.

### 3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

L'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier sont assurés par :

Cabinet Merlin  
Agence Provence  
110 avenue de la Coriandre  
13600 LA CIOTAT

### 3.4 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

### 3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Les dispositions prévues aux articles R 4532-1 à R 4532-98 du code du travail telles qu'elles résultent du décret n°94 1159 du 26/12/1994 sont applicables.

Les entreprises seront tenues de remettre au coordonnateur S.P.S. un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé selon les modalités définies au CCAP.

Le chantier est soumis aux dispositions de l'article R 4533-1 du Code du Travail concernant les VRD de chantier.

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

**BECS**  
**Adresse : ZAC des Bousquets**  
**126 rue de l'Evolution**  
**Code Postal : 83390 CUERS**  
**Tel : 04 94 08 38 06**

## **4 - Conditions relatives au contrat**

### **4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution**

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 4 mois + 1 mois de préparation tous lots confondus avec un démarrage prévu en décembre 2020.

Le délai d'exécution de chaque lot s'insère dans ce délai d'ensemble.

L'ordre de service adressé au titulaire du lot commençant le premier l'exécution des travaux est porté à la connaissance des entreprises chargées des autres lots.

### **4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières général (CCTP) et ses annexes
- Le cahier des clauses techniques particulière spécifique à chaque lot
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) pour chaque lot
- Le détail estimatif estimatif (DQE) pour chaque lot
- Le Plan Général de Coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (PGC)

Il comporte également des documents à caractère indicatif pour permettre l'établissement des offres en toutes connaissances de cause :

- Les déclarations de projet de travaux et les réponses des exploitants de réseaux,
- Etudes diagnostics amiante,
- Dossiers de plans,
- Géoréférencement.
- Un dossier de fichier modifiables

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles		Non

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels		Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Niveau	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années		Non
Liste des travaux similaires exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)		Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat		Non
Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité et auquel le candidat pourra faire appel pour l'exécution de l'ouvrage		Non

Les certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats sont en particulier :

**Pour le LOT 1 :**

341 Assises de chaussées

3421 Revêtements en matériaux Enrobés classiques

3451 Travaux de revêtements de surface en pierre naturelle

5118 Construction de réseaux d'adduction et de distribution d'eau sous pression (potable ou brute) Etablis en canalisations de DN ≤ 300mm en site urbanisé avec reprise de branchements

5144 Construction de réseaux gravitaires en site urbanisé Profondeur de tranchée ≤ 3,50m

Le titulaire du lot 1 devra être en mesure de fournir la qualification « amiante » et devra inclure dans sa procédure le décret du 4 mai 2014 ».

Le titulaire est équipé et qualifié pour appliquer les procédures et règles de travail permettant le retrait et l'élimination de l'amiante ou de matériaux friables contenant de l'amiante, sur des structures ou des installations, telles que prescrites dans la législation et la réglementation et notamment la circulaire du Ministre des Affaires sociales, de la santé et de la ville et du Ministre du Travail, de l'emploi et de la formation professionnelle DGS/VS3 n°94/70 du 15 septembre 1994 à ce sujet.

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

**Pour le LOT 2 :**

6413 Réseaux souterrains électriques En zone urbaine BT < 1 kV

651 : Eclairage Public - Travaux neufs

**Pour le LOT 3 :**

P110 : QUALIPAYSAGE création de jardin et d'espaces verts

E130 : QUALIPAYSAGE entretien de jardins et d'espaces verts

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)**, disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le bordereau des prix unitaires (BPU) du lot concerné	Non
Le détail estimatif (DQE) du lot concerné	Non
Un mémoire justificatif des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant. Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise. Sa présentation reprendra <b>impérativement</b> la trame des critères et sous critères techniques de jugement. <b>Le non-respect de ce formalisme sanctionnera le candidat de 2 points sur la note globale sur 20 points.</b>	Non
Un mémoire descriptif des matériaux et équipements que chaque candidat propose de mettre en œuvre pour l'exécution des travaux le concernant, en précisant le délai d'approvisionnement et la garantie pour les équipements suivants à minima :  <b>• Lot N° 1 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Revêtements pierre,</li> <li>• Bordures pierre,</li> <li>• Bac enterré,</li> <li>• Bornes anti effraction.</li> <li>• Matériel de fontainerie</li> </ul> <b>• Lot N° 2 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipements d'éclairage,</li> <li>• Armoire de commandes et équipements,</li> <li>• Bornes d'alimentation électrique,</li> <li>• Bornes minutes</li> <li>• Sonorisation.</li> </ul> <b>• Lot N° 3 :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Matériel d'arrosage,</li> <li>• Végétaux.</li> </ul>	

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

## 6.2 - Visites sur site

L'entreprise est réputée avoir visité le site au moment de la remise de son offre.

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.



## 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://agysoft.marches-publics.info>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Mairie de la Londe les Maures  
Service de la Commande Publique  
BP 62  
83250 La Londe les Maures

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue pourra être transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité

fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

## 7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## 8 - Examen des candidatures et des offres

### 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles aux articles L 2152-1 à L 2152-8 et R 2152-1 à R 2152-13 du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

#### Pour tous les lots :

Critères	Pondération
1-Valeur technique (20 pts)	70 %
1.1- <i>Qualité de la méthodologie générale d'intervention et d'exécution spécifique au chantier proposé par le candidat intégrant l'ensemble des contraintes de l'opération</i>	6 pts
1.2- <i>Cohérence du planning, et du phasage et adéquation des moyens humains et matériels pour répondre aux objectifs de délais. Le nombre d'équipe devra être précisé (1 équipe étant composée d'un encadrant dont le CV sera fourni et de son personnel d'exécution)</i>	4 pts
1.3- <i>Qualité du matériel proposé conformément aux exigences du CCTP ; garanties associées et délais d'approvisionnement</i>	6 pts
1.4- <i>Dispositions prises en termes de sécurité, de propreté du site et de gestion des contraintes liées au site</i>	4 pts
2-Prix des prestations (20pts)	30 %

#### Valeur technique Nt:

Pour le critère valeur technique, la notation sera appréciée au vu mémoire justifié par le candidat et du respect des sous-critères susmentionnés (notée sur 20 et pondérée à 70%).

**Prix Np :**

Pour le critère prix, la note de 20 sera attribuée à l'offre la moins-disante (Po). Les autres offres (Px) se verront appliquer une note égale à :

$20 \text{ points} \times \text{offre moins disante (Po)} = x \text{ points}$  (notée sur 20 et pondérée à 30%).

Offre du candidat noté (Px)

**Notation globale :**

La note globale Ng du candidat, sur 20 points, sera la somme des deux notes obtenues (prix, valeur technique) :

$$Ng = Nt + Np \text{ (somme des notes pondérées)}$$

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Les autres erreurs constatées dans le sous détail d'un prix unitaire ne seront pas prises en compte dans le jugement des offres. Toutefois si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier le sous détail pour le mettre en harmonie avec le détail estimatif et en cas de refus son offre sera éliminée comme irrégulière

**8.3 - Suite à donner à la consultation**

Le représentant du pouvoir adjudicateur élimine les offres qui sont arrivées hors délai et procède pour chaque lot, à l'examen de l'ensemble des offres reçues. Il élimine celles qui sont inappropriées et celles qui sont anormalement basses en respectant la procédure définie à l'article R 2152-3 du code de la commande publique.

Le représentant du pouvoir adjudicateur procède à un classement provisoire des offres restantes sur la base des critères mentionnés ci-dessous pour le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse. Il demande aux soumissionnaires de régulariser leurs offres sur les points nécessaires au classement provisoire.

**Au terme du classement provisoire, le Représentant du pouvoir adjudicateur engage une négociation avec les 3 premiers soumissionnaires. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.**

Si parmi les offres des trois premiers soumissionnaires retenus certaines sont irrégulières ou inacceptables, et que d'autres offres moins bien classées sont régulières et acceptables, l'acheteur procède à l'élimination des offres irrégulières et inacceptables avant d'entamer les négociations.

Si la ou les prestation(s) supplémentaire(s) éventuelle(s) susceptible(s) d'être retenue(s) ont une incidence sur le choix des soumissionnaires à retenir pour la négociation, le choix de retenir ou non la ou les prestation(s) supplémentaire(s) éventuelle(s) est effectuée avant l'engagement des négociations.

Le Représentant du pouvoir adjudicateur peut en accord avec le soumissionnaire retenu procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles notamment financières de l'offre ni le classement des offres

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

## **9 - Renseignements complémentaires**

### **9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://agysoft.marches-publics.info>.

Cette demande doit intervenir au plus tard 12 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

### **9.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Toulon

5 rue Racine

BP 40510

83041 TOULON CEDEX 9

Tél : 04 94 42 79 30

Télécopie : 04 94 42 79 89

Courriel : [greffe.ta-toulon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulon@juradm.fr)

Adresse internet(U.R.L) : <http://toulon.tribunal-administratif.fr>

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Toulon

5 rue Racine

BP 40510

83041 TOULON CEDEX 9

Tél : 04 94 42 79 30

Télécopie : 04 94 42 79 89

Courriel : [greffe.ta-toulon@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulon@juradm.fr)

Adresse internet(U.R.L) : <http://toulon.tribunal-administratif.fr>